

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 janvier 2012  
(convocation du 9 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20  
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry  
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - travaux de restructuration de l'hôtel de la communauté urbaine de Bordeaux - marches n°08349U, 08350U, 08 351U, 09173U, 09380U, 08352U-avenants - AUTORISATION**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération de restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'un montant de travaux de 32 782 747 € HT a débuté depuis la fin de l'année 2008.

Les travaux complexes, de par l'importance du chantier et son déroulement en site occupé, nécessitent des adaptations techniques pour le bon fonctionnement du chantier.

La présente délibération a pour objet la prise en compte de 6 avenants nécessaires aux lots gros œuvre (lot 1, n°08349U), menuiseries extérieures (lot 2, n°08350U), menuiseries bois, signalétique, stores acoustiques (lot 3, n°08351U), chauffage/climatisation (lot 7, n°09173U), ascenseurs (lot 8, n°09380U) et électricité (lot 9, n°08352U).

**Lot 1 : Gros œuvre – Étanchéité – Structure métallique – avenant n°2**

Par marché n°08349U, le groupement solidaire DELTA CONSTRUCTION, mandataire et SECMA BATIMENT co-traitant, s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de gros œuvre - étanchéité - structure métallique, lot n°1, des marchés de travaux de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué à la notification du marché s'élève à 7 200 000 € HT (valeur Juin 2008).

Par avenant n°1, en date du 22 avril 2010, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de 97 094,50 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot 1 à 7 297 094,50 € HT.

Le présent avenant a quant à lui pour objet la validation de modifications techniques qui s'avèrent nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier (travaux modificatifs sur les cages d'ascenseurs de la Tour, dépose et rebouchage de caniveaux, travaux de percements et carottages divers, travaux de remise à niveau des sols...). L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 64 548,33 €.

Le marché de travaux de l'entreprise DELTA CONSTRUCTION/SECMA BATIMENT s'élève ainsi, après avenant n°2, à 7 361 642,83 € HT, soit une augmentation de 2,2% par rapport au montant du marché initial.

### **Lot 2 – Menuiseries extérieures – Verrière – Structure secondaire – avenant n°2**

Par marché n°08350U, la Société SAS COVERIS s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de menuiseries extérieures, verrière et structure secondaire, lot n°2 des marchés de travaux de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans l'acte d'engagement du marché et comprenant les options retenues s'élève à 3 997 492,33 € HT (valeur Juin 2008).

Par avenant n°1 au marché, en date du 22 avril 2010, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de 60 183,96 € HT (en valeur juin 2008) portant ainsi le montant du lot n°2 à 4 057 6 76,29 € HT.

Au cours de l'avancement du chantier, des modifications sont à apporter soit dans le but d'optimiser la maintenance, d'améliorer l'isolation thermique, soit de répondre à des demandes formulées par le bureau de contrôle.

Parallèlement des variantes techniques ont été proposées au Maître d'Ouvrage pour apporter des moins-values sans diminuer les performances recherchées mais en optimisant les possibilités d'utilisation du bâtiment. L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève donc à 19 954,41 € HT.

Le marché de travaux de la Société SAS COVERIS s'élève ainsi, après avenant n°2, à 4 077 630,70 € HT, soit une augmentation de 2% sur le montant du marché initial.

### **Lot 3 – Menuiseries bois intérieures – Signalétique – Stores acoustiques- avenant n°1**

Par marché n°08351U, la Société SAS ATELIER D'AGENCEMENT s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de– Menuiseries bois intérieures – Signalétique – Stores acoustiques, lot n°3 des marchés de travaux de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué à l'acte d'engagement du marché s'élève à 1 441 594,28 € HT (valeur Juin 2008).

Le présent avenant a pour objet les validations de variantes techniques à apporter au marché (travaux de mise en sécurité, travaux de mise en place de trappes d'accès à la détection incendie, modifications dans la signalétique) pour l'optimisation du chantier. L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 61 755,23 € HT.

Le marché de travaux de la Société SAS ATELIER D'AGENCEMENT s'élève ainsi, après avenant n°1, à 1 503 349,51 € HT, soit une augmentation de 4,28% sur le montant du marché initial.

### **Lot 7 – Chauffage – Climatisation – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – avenant n°2**

Par marché n°09173U, la société HERVE THERMIQUE s'est vue confier, par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le lot chauffage / climatisation / ventilation / plomberie sanitaire / faux plafonds rayonnants, lot n°7 des marchés de travaux de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement s'élève à 6 777 976,51 € HT (valeur novembre 2008).

Par avenant n°1, en date du 21 avril 2010, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de 161 118,05 € HT portant ainsi le montant du lot n°7 à 6 939 094,56 € HT.

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques supplémentaires souhaitables dans le cadre de l'avancement de chantier (modification des faux plafonds de la Tour, réseaux d'évacuation des sous stations, mise en suppression de l'escalier sud...). L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 158 365,92 € HT.

Le marché de travaux de la société HERVE THERMIQUE s'élève ainsi, après avenant n°2, à 7 097 460,48 € HT, soit une augmentation de 4,7 % sur le montant du marché initial.

#### **Lot 8 – Ascenseurs – avenant n°1**

Par marché n°09380U, la Société SA KONE s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot n°8 – ascenseurs – des marchés de travaux de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué à la notification du marché et comprenant les options retenues s'élève à 1 140 297,00 € HT (valeur février 2009).

Le présent avenant a pour objet les validations de variantes techniques à apporter au marché (remplacement des portes palières des quadruplex). L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 6 422,58 € HT.

Le marché de travaux du groupement conjoint constitué de la Société SA KONE s'élève ainsi, après avenant n°1, à 1 146 719,58 € HT, soit une augmentation de 0,56 % sur le montant du marché initial.

#### **Lot 9 – Énergie – GTC – Électricité – Sécurité incendie – avenant n°2**

Par marché n° 08352U, le groupement conjoint constitué de la société CEGELEC SUD OUEST (mandataire) et de la société CENERGIA s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux d'électricité de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux (lot n°9 des marchés de travaux).

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement s'élève à 6 983 813,70 € HT (valeur juin 2008).

Par avenant n°1, en date du 21 avril 2010, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de 208 918,55 € HT (valeur juin 2008) portant ainsi le montant du lot n°9 à 7 192 732,25 € HT.

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques supplémentaires qui sont nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier (modifications électriques rendues nécessaires pour l'amélioration de la sécurité incendie, modifications techniques suite à des adaptations sur les plans d'aménagement demandés par le maître d'œuvre, simplification des câblages éclairage de sécurité et désenfumage...). L'avenant ci annexé, établit le détail et la consistance des travaux modificatifs.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 51 363,09 € HT.

Le marché de travaux du groupement conjoint constitué de la société CEGELEC SUD OUEST (mandataire) et de la société CENERGIA s'élève ainsi, après avenant n°2, à 7 244 095,34 € HT, soit une augmentation de 3,73 % sur le montant du marché initial.

## Conclusion

Le montant global initial de l'opération de restructuration de l'hôtel communautaire s'élève à 32 782 747 € HT.

Le montant des 4 premiers avenants, en date des 21 et 22 avril 2010, s'élève à 365 105,65 € HT, portant le nouveau montant global à 33 147 852,65 € HT.

L'avenant n°2 du lot 1 a un impact de + 64 548,33 € HT sur l'opération.

L'avenant n°2 du lot 2 a un impact de + 19 954,41 € HT sur l'opération.

L'avenant n°1 du lot 3 a un impact de + 61 755,23 € HT sur l'opération.

L'avenant n°2 du lot 7 a un impact de + 158 365,92 € HT sur l'opération.

L'avenant n°1 du lot 8 a un impact de + 6 422,58 € HT sur l'opération.

L'avenant n°2 du lot 9 a un impact de + 51 363,09 € HT sur l'opération.

Le montant des 6 avenants présentés s'élève à 362 409,56 € HT, portant le nouveau montant global à 33 510 262,21 € HT.

Le montant financier sur l'ensemble de l'opération s'élève à + 2,22%.

Il est proposé de valider ces 6 avenants impactant les lots 1, 2, 3, 7,8 et 9 de l'opération de restructuration de l'hôtel communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N° 2008/0077 autorisant le lancement de l'appel d'offres des travaux de restructuration de l'hôtel de la communauté et validant le montant des travaux à 32 782 747 € HT (valeur septembre 2007).

Vu les marchés n°08349U (lot 1), n°08350U (lot 2), n°08351U (lot 3), n°09173U (lot 7), n°09380U (lot 8) et n°08352U (lot 9).

Vu les 6 projets d'avenants des lots cités ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **ENTENDU le rapport de présentation,**

### **CONSIDERANT**

Que l'intérêt de ces avenants est majeur pour la bonne réalisation du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que ces avenants n'ont ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

Les termes des 6 projets d'avenants relatifs aux marchés n°08349U (lot 1 : gros œuvre – Étanchéité – Structure métallique), n°08350U (lot 2 : Menuiseries extérieures – Verrière – Structure secondaire), n°08351U (lot 3 : Menuiseries bois intérieures – Signalétique – Stores acoustiques), n°09173U (lot 7 : Chauffage – Climatisation – Ventilation – Plomberie – Sanitaire), n°09380U (lot 8 : Ascenseurs) et n°08352U (lot 9 : Énergie – GTC – Électricité – Sécurité incendie) ci-annexés sont approuvés.

## **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants avec les titulaires des lots concernés.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **ARTICLE 4**

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 GD20 programme GB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JANVIER 2012</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012</b></p>
---

Mme. MICHÈLE ISTE